

## COMMUNE DE CONCOULES

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 06/11/2025

Berger Levrault

ID : 030-213000904-20251017-CM20251017\_4-DE

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept octobre à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 09 octobre 2025 affichée le 09 octobre 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN,  
Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

#### Délibération n° 20251017 13

#### Motion de soutien concernant le projet de la délocalisation de la Maison d'Accueil Spécialisée MAS de La Jasse Chamborigaud

Le maire présente aux membres du conseil municipal la motion de soutien.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote, adopte la motion de soutien suivante :

" Les maires du collectif des Hautes Cévennes, réunis ce lundi 15 septembre, dénoncent avec la plus grande fermeté, l'annonce faite par le président du conseil d'administration de l'association « ARTES Les Olivettes » concernant la délocalisation de la Maison d'Accueil Spécialisé MAS de la Jasse Chamborigaud vers le site de Mazac (commune de Saint Privat des Vieux) à l'horizon 2035.

Cette décision prise sans concertation (personnel, résidents, élus) représente une menace directe :

- Pour l'économie locale avec la disparition de 78 emplois, véritable catastrophe sociale pour nos communes (les seuls emplois disponibles sur le territoire concernent l'aide à la personne).
- Pour les 48 résidents qui après avoir passé parfois un demi-siècle dans cette maison seraient arrachés à leur cadre de vie, à leurs repères et à leurs attaches et l'on sait combien un tel déracinement serait une violence inacceptable infligée à des personnes très vulnérables.

Nous rappelons qu'au-delà des chiffres, la MAS est une institution vivante, ouverte et en interaction avec le territoire.

La rayer ainsi de la carte reviendrait à nier des décennies d'engagement, de solidarité et d'humanité.

Le collectif des maires :

- Rejette catégoriquement ce projet de délocalisation.
- Exige le maintien de la MAS sur le site actuel et appelle l'ensemble des habitants, des familles, des personnels et des forces vives du territoire à se mobiliser à leur côté.

Nous ne resterons pas spectateurs de cette décision unilatérale qui met en péril nos villages et piétine la dignité de nos concitoyens les plus fragiles.

Sans réponse précise et claire, nous n'excluons pas de recourir à des actions fortes et visibles !

Une demande officielle de rencontre en présence du vice-président du Département Patrick Malavieille va être adressée aux responsables de l'association, ainsi qu'au Sous-Préfet et à M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé. "

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

